

Grille de notation des mineurs participant à la psychoéducation sur la justice réparatrice

NOM ET PRENOMS:		AGE:			
Item	score				Commentaires
	0	1	2	3	
I. Mon infraction, ses causes et conséquences					
1-le mineur est à l'aise de prendre la parole, il n'est pas confus ni apeuré et parle de manière audible et cohérente					
2-il raconte le récit de son infraction (Quoi ? quand ? où ? Pourquoi ? et comment ?)					
3- il reconnaît son infraction, il comprend les règles légales et sociales qui ont été transgressées					
4-il connaît les causes de son infraction					
5-il comprend le tort causé : les conséquences de son acte sur la victime, la communauté					
6-il a conscience des conséquences sur lui-même, ses relations familiales et amicales					
TOTAL MODULE 1 ____ / 18					
II. Ma responsabilité et réparation					
1-le mineur reconnaît sa responsabilité dans l'infraction					
2- le mineur se remet en cause, il a conscience de la gravité de son action					
3-il souhaite réparer sa faute et est capable de proposer un plan de réparation en nature ou pécuniaire					
4-il a été mis en contact avec la victime, il a demandé pardon à la victime ou a participé à une tentative de réconciliation avec la victime					
5- En cas d'inexistence de victime direct, il sait mettre l'accent sur la faute et son préjudice					
6-les parents et représentants légaux sont informés, sont associés ont donné leurs accords					
TOTAL MODULE 2 ____ / 18					

III. une réinsertion sans récidive					
1-il a intégré le cadre familial					
2-il a pu se pardonner à lui pour la faute commise/il a surmonté les angoisses personnelles du fait de la faute					
3-il a formulé ou élaboré un projet de vie					
4-il met en œuvre son projet de vie					
5-il a connaissance des facteurs de risques encourus durant sa liberté					
6-il sait et peut faire face aux risques					
7-il a connaissance des facteurs de protection					
8-les facteurs de protection l'aident à faire face aux risques					
TOTAL MODULE 3 ____/24					
TOTAL GENERAL					

Explications pour analyse et orientation

Module 1 et 2 : De 12 à 18, on peut considérer que l'enfant a assimilé et a parfaitement connaissance ; de ce fait, on peut aller au module 2 et si le même résultat est obtenu, on file tout droit au module 3.

De 5 à 11, l'enfant n'a pas connaissance ou a très peu connaissance ; il convient de voir avec l'enfant le blocage rencontré et échanger avec lui sur la question, lui réexpliquer les notions quant aux objectifs escomptés des modules et s'assurer qu'il a parfaitement compris et a amélioré sa note avant de penser aller au module 2.

0 à 4, l'enfant n'a pas du tout connaissance ou refuse de participer à l'activité : Dans une telle situation, il faudra analyser et comprendre le pourquoi ; ne pas hésiter à rassurer l'enfant, le mettre en confiance au cas où il ne se sentirait pas à l'aise. La vigilance dans ce cas-ci reste de mise car les résultats obtenus qui peuvent révéler des traits caractéristiques de troubles de la personnalité ou de mal être social.

Module 3 : La moyenne envisagée pour ce module devra être comprise entre 17 et 24 ;

Une moyenne de 10-16 reste critique et mériterait que le mineur soit observé et accompagné.

A -9, le risque de récidive reste élevé.